Niort, le mercredi 26 mai 2021.

Enquête publique Lutineaux - mardi 27 avril au jeudi 27 mai 2021

Enquête publique sur le mode d'aménagement foncier, le périmètre et les prescriptions particulières du projet d'aménagement foncier de la commune de Plaine-les-Vallées (Saint-Jouin-de-Marnes), Irais, Marnes et Airvault.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voici notre déposition dans le cadre de l'enquête publique concernant l'opération **d'aménagement foncier** visant à favoriser et faciliter la mise en place de mesures en faveur de la ressource en eau tout en conciliant le maintien de l'activité agricole sur la zone de captage des Lutineaux.

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969, qui a pour vocation de « protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales […] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement […] ».

DSNE est la structure départementale pour la connaissance et la préservation des Chauves-souris (inventaires depuis les années 1970 ayant donné lieu à 2 atlas, la création d'une charte pour leur conservation en bâti public la 1ère de France), le 1er contrat Natura 2000 de France (Loubeau) et la création de 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et 2 sites Natura 2000 ainsi que du plus important réseau national de refuges pour leur conservation dans les bâtiments (près de 190 signataires).
Notre association possède donc une forte expertise naturaliste pour donner un avis sur ce projet.

Le constat est que, malgré les actions menées en faveur de la qualité de l'eau potable, la situation reste préoccupante sur le bassin d'alimentation des captages des Lutineaux, avec un taux en nitrates en augmentation et un risque d'atteinte du seuil réglementaire de potabilisation **de 100 mg/l.**

Nous souhaitons, tout d'abord **soutenir le département des Deux Sèvres pour cette démarche volontariste**.
Nous avons bien noté les **mesures environnementales de cet aménagement foncier qui vont dans le bon sens pour la préservation des milieux naturels**. La mise en place d'un schéma directeur visant la protection des espaces sensibles est une très bonne initiative de même que la plantation d'un important linéaire de haies et la création de bandes enherbées.

- La réalisation de réserves foncières de 60 ha sur la vallée Cholley-Rivaud et sur la zone de la Vallée des Chiens ainsi que le partenariat avec le CREN, nous paraît être une avancée significative pour la **préservation de l'eau potable et de la biodiversité**.

En effet les vallées sèches constituent à la fois des zones d'infiltration très rapides vers la nappe phréatique mais aussi des réservoirs de biodiversité majeurs. Cette mesure serait à généraliser à l'échelle de tout le bassin d'alimentation et de captage

DSNE souhaitait cependant alerter le porteur de projet sur certains points problématiques de ce dossier. Notre association n'ayant pas été présente lors des phases de concertation, nous souhaitons, Monsieur le Commissaire enquêteur, vous faire part de certaines de nos craintes :

- Nous déplorons la disparition de **10 km de chemins**, car ce sont des infrastructures extrêmement importantes pour la biodiversité. Ils constituent un réservoir de faune et de flore majeur et participent à la trame verte et bleue du territoire. Leur destruction aura donc de fortes répercussions sur les espèces présentes.

- Ce projet va entraîner l'agrandissement des parcelles. Si chaque année, celles-ci sont exploitées d'un seul tenant par la même culture, cela favoriserait les développements des ravageurs et des maladies et briserait "l'effet mosaïque", base d'une biodiversité riche et résiliente

- Nous proposons qu'un suivi des travaux soit mis en place (plantation des haies, bandes enherbées...) avec des indicateurs pour vérifier l'avancement du programme d'investissement. Ceci permettrait une meilleure communication sur ce projet.

- Nous souhaitons également qu'à l'avenir des **inventaires naturalistes** soient programmés sur le périmètre du projet afin de réaliser un suivi des espèces. Ceci contribuerait à une meilleure connaissance **des impacts de ce réaménagement foncier**.

Le Président,

Yanik Maufras.

Deux-Sèvres Nature Environnement
48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org
Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047